



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

AU-05(05)

Capacité de journalisation des données de vérification secondaire

Juill. 2026



Journaux d'audit, traçabilité des actions

Audit and Accountability

AU-05(05) – Capacité de journalisation des données de vérification secondaire (--M)

Énoncés :

Prévoir une capacité de journalisation des données de vérification secondaire en vue de parer à l'impossibilité d'avoir recours à la capacité de journalisation des données de vérification principale, et de mettre en oeuvre [\[Affectation : autres fonctions de journalisation des données de vérification définies par l'organisation\]](#).

Responsable : Aucun

Discussion :

Une capacité de journalisation des données de vérification secondaire n'est, par définition, qu'une solution de protection à court terme à laquelle l'organisation fait appel jusqu'au rétablissement de la capacité de journalisation des données de vérification principale. À ce titre, l'organisation peut décider de n'offrir qu'un sous-ensemble de la fonction de journalisation des données de vérification principale touchée par cette inexécution.